

Groupe d'experts) selon lequel «...une décision définitive concernant la romanisation de documents internationaux devrait être soumise à un accord international, auquel devraient naturellement participer les utilisateurs du système «donneur», qui auraient à signifier leur acceptation définitive.» On voit donc bien que le principe dit «des récepteurs» est inacceptable.

Parmi les résolutions de la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, les numéros 13 et 14 concernaient les systèmes de romanisation des toponymes iraniens et thaïlandais, respectivement. Ces deux résolutions recommandaient, pour application sur le plan international, un système qui avait été suggéré par les pays intéressés, c'est-à-dire les pays où est parlée la «langue de départ». Ceci montre bien la valeur pratique du principe selon lequel c'est à ces pays qu'il appartient de décider du procédé de romanisation.

Notre pays approuve par conséquent les principes exprimés par le professeur Breu dans sa circulaire n° 1 du 23 juin 1970 :

Lorsqu'un pays utilisant un alphabet non latin a adopté officiellement un système de translittération de cet alphabet et l'utilise couramment, notamment sur ses cartes, nous devrions recommander l'usage international de ce système.

Si un pays utilise différents systèmes de translittération pour des applications diverses, nous devrions recommander celui qui est utilisé officiellement en cartographie ou, si aucun d'eux ne l'est, celui qui est le meilleur du point de vue linguistique.

Si aucune transcription officielle n'a été établie pour le pays intéressé, nous devrions recommander le système de transcription de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) qui est l'organisme international compétent.

Enfin, s'il n'existe pas non plus de transcription ISO, nous devrions recommander la transcription utilisée par les linguistes à l'échelle internationale.

Par ailleurs, nous estimons qu'aux principes définis ci-dessus il faudrait ajouter l'article ci-dessous, qui serait inséré après le premier paragraphe :

S'il existe plusieurs systèmes de transcription dans un pays, ou s'il n'en existe pas, le Groupe d'experts, ou la section de cartographie du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, ou le groupe régional compétent devrait chercher à se mettre en rapport avec les organismes officiels responsables des questions de transcription, ou supposés l'être, afin de les inciter à choisir ou à créer un système approprié. Les règles édictées dans les paragraphes suivants ne pourraient être suivies dans leur totalité que si de tels rapports ne pouvaient être établis, ou s'il n'existait aucun espoir de voir adopter un système de transcription.

DE LA ROMANISATION DES NOMS GÉOGRAPHIQUES POUR L'USAGE INTERNATIONAL*

Rapport présenté par les Etats-Unis d'Amérique

Estimant que des progrès seraient certainement réalisés dans la mise en œuvre des programmes nationaux et que ceux-ci pourraient être menés à bonne fin, la Conférence de Genève de 1967 a commencé à s'attaquer à un problème autrement plus redoutable : celui de la transposition des toponymes des systèmes d'écriture non latins dans un système d'écriture latin. Les participants sont convenus de la nécessité d'élaborer un système unifié de romanisation pour chaque système d'écriture non latin et de profiter de l'intervalle entre la première Conférence de 1967 et celle qui a lieu actuellement pour étudier cette question avec l'attention qu'elle mérite. Le Groupe d'experts a accompli un travail considérable, et la Conférence arabe qui vient de se réunir à Beyrouth a prouvé que des progrès réels pouvaient être accomplis sur le plan régional.

En ce qui concerne l'acceptation des systèmes d'écriture latins établis par les pays qui emploient la langue «initiale» ou «de départ», il semble que les principes définis ci-après ne puissent être contestés :

1. Il peut arriver que tous les pays où une même langue est parlée ne puissent se mettre d'accord sur un système donné, même si celui-ci répond à toutes les conditions scientifiquement requises pour la transposition d'une écriture non latine dans l'écriture latine de la langue d'aboutissement.

2. Que le pays qui a mis au point le système de romanisation soit convaincu de la nature parfaitement

scientifique de ce système ne signifie pas que celui-ci puisse être appliqué ou accepté par un pays où la langue d'aboutissement est parlée.

3. C'est aux linguistes qu'il appartient de toute évidence de mettre au point les systèmes de romanisation; il n'en reste pas moins qu'un système que des linguistes ont élaboré sans tenir compte de préalables qui n'entrent pas dans le cadre de leur discipline ne répondra pas aux besoins de la communauté mondiale s'il s'écarte sensiblement des traditions orthographiques des pays qui doivent l'appliquer.

4. On ne peut raisonnablement demander à des millions de personnes dans les pays où la langue d'aboutissement est parlée de se familiariser du jour au lendemain avec des lettres et des signes diacritiques qui ont une valeur phonétique différente de celle à laquelle elles sont habituées, même si, du point de vue de la pratique linguistique ou de celui des groupes internationaux chargés de la normalisation, ces changements paraissent parfaitement judicieux et logiques. C'est lorsqu'on propose de fonder des systèmes de romanisation sur les valeurs phonétiques de lettres caractéristiques de certaines langues européennes que ce problème prend une importance particulière. Ainsi, l'emploi du «j» pour représenter le son «y» anglais à valeur de consonne et de «c» pour rendre l'anglais «ts» provoquerait une réaction erronée de la part de personnes de langue anglaise, espagnole ou française. De même, l'utilisation du «š» et du «č», plutôt que des digraphes «sh» et «ch», empêche toute personne de langue anglaise

* Le texte original de ce rapport a paru sous la cote E/CONF.61/L.106.

de bien saisir la signification et la prononciation exactes, tout en introduisant dans l'orthographe un signe diacritique nouveau, ce qui complique non seulement le traitement des noms par l'ordinateur, mais même les travaux de dactylographie.

Il est évident aussi que certaines conventions orthographiques sont plus facilement assimilables que d'autres. On ne saurait nier, par exemple, que la grande majorité des personnes qui, de par le monde, savent lire sont déjà familiarisées avec l'orthographe anglaise, espagnole ou française et la comprendront mieux que l'orthographe croate. Il est peu convaincant de s'opposer à l'emploi de systèmes fondés sur l'usage anglais en invoquant les illogismes que ces systèmes présentent effectivement sur le plan de l'orthographe. Il semble que les personnes parlant une langue européenne, quelle qu'elle soit, ne devraient pas avoir de difficultés à employer les systèmes Board on Geographic Names/Permanent Committee on Geographical Names (BGN/PCGN) qui ont été établis à partir des valeurs phonétiques des consonnes anglaises et des voyelles italiennes.

5. Quelles que puissent être, en matière de précision, de réversibilité, etc., les qualités d'un système destiné aux bibliothèques ou aux travaux de documentation, elles ne répondent pas nécessairement aux besoins des moyens de communication internationaux dans le domaine de la toponymie.

6. La recherche de systèmes nouveaux ne doit conduire à sous-estimer ni la valeur des investissements d'un pays dans les systèmes existants (sous forme de bibliothèques et de cartes, notamment), ni le fonds que représentent tous les noms emmagasinés dans la mémoire du peuple.

7. Pour qu'un système de romanisation serve au mieux le monde extérieur en facilitant les communications, il faut qu'il soit fondé sur les langues les plus couramment utilisées et les plus répandues de par le monde.

Des cinq langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, ce sont les langues anglaise, espagnole et française qui emploient l'alphabet latin. Il est évident que les systèmes de romanisation destinés à un usage international devraient être conformes aux conventions de l'une d'entre elles en matière d'orthographe.

Personne ne contestera que de ces trois langues, c'est l'anglais qui est la plus employée pour les communications internationales et qui, avec le français, est la plus largement répandue dans tous les continents. L'anglais est la langue maternelle de plus de 300 millions de personnes et la deuxième langue principale dans des pays dont la population totale dépasse 1 000 millions d'habitants. Elle est enseignée comme langue étrangère dans la grande majorité des pays du monde, et elle est la principale langue étrangère enseignée dans un grand nombre d'entre eux — la Chine et l'URSS notamment.

L'anglais est la langue la plus couramment employée dans les relations économiques et sociales, elle sert de langue universelle dans les domaines de l'aviation, de la navigation maritime et des sports; enfin, elle est le moyen d'expression utilisé pour environ 60 pour cent des programmes de radio et 70 pour cent des communications postales dans le monde.

C'est l'anglais, plus que toute autre langue, qui a servi de base aux systèmes de transcription et de translittération employés pour l'établissement des cartes à moyenne et à grande échelle dans le monde entier. Et une grande partie de ce travail a été accompli en consultation avec les autorités responsables des opérations de cartographie dans d'autres pays, de façon qu'on puisse utiliser des méthodes de romanisation mutuellement acceptables. Il est au plus haut point souhaitable que les travaux de cartographie réalisés à l'avenir à l'échelon international soient compatibles avec tous ceux qui ont déjà été effectués et avec toute la documentation accumulée dans les bibliothèques, et que l'on évite les bouleversements qui résulteraient inévitablement de l'adoption de graphies entièrement nouvelles.

Aux arguments déjà invoqués en faveur de l'emploi généralisé de systèmes de romanisation fondés sur la langue anglaise, on peut ajouter le fait que les toponymes transposés en caractères latins conformément à ces systèmes sont largement utilisés, notamment dans des nomenclatures mondialement connues et distribuées gratuitement aux organismes gouvernementaux, culturels, scientifiques et commerciaux de tous les pays. La liste de tous ceux — organismes ou personnes privées — qui reçoivent les nomenclatures du Board on Geographic Names est remarquable de par la grande variété non seulement des pays et des régions qu'elle couvre mais, et cela est peut-être plus important encore, des disciplines dans lesquelles ces bénéficiaires travaillent.

Animés par l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve en ce qui concerne l'étude des problèmes liés à la transposition des noms géographiques, les Etats-Unis d'Amérique continuent à insister sur la nécessité d'un libre échange d'idées et d'une harmonisation progressive des positions nationales. Comme tous les autres pays, les Etats-Unis doivent agir en tenant compte de diverses contraintes de nature linguistique, mais aussi des investissements que représentent les programmes de cartographie déjà réalisés et les ouvrages scientifiques déjà publiés, ainsi que de certaines susceptibilités culturelles. Mais cela ne les empêche pas d'examiner avec compréhension les problèmes analogues qui se posent à d'autres pays et à d'autres groupes linguistiques, et de procéder avec ces derniers à une perpétuelle révision des positions respectives dans la recherche d'une meilleure compréhension réciproque et dans la perspective d'une coopération internationale la plus large possible, notamment dans le domaine des communications.